

ASSEMBLÉE DU 31 août 2017

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 31 août 2017 à 18 h, sous la présidence de monsieur Gilles Carpentier.

Sont présents :

Monsieur Gilles Carpentier, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Marc Carrière, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Josée Lacasse, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Madame Myriam Nadeau, conseillère de la Ville de Gatineau

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2017-083

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
 - 1.2 Résultats de l'enquête – satisfaction de la clientèle – M^{me} Caroline Roy de Léger Marketing (présentation des résultats)
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2017
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Transactions sur des contrats « SWAP » portant sur la couverture du risque pour le carburant diesel
 - 5.2 Règlement d'emprunt numéro 149 autorisant un emprunt de 2 565 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de systèmes de transport intelligents
 - 5.3 Règlement d'emprunt numéro 150 autorisant un emprunt de 2 379 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation d'un système de maintenance assisté par ordinateur

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Octroi de contrat – fabrication de dalles de béton et préparation de terrains pour abribus

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat – travaux de soudure et de remplacement de tirefonds sur le pont Noir
 - 7.2 Octroi de contrat – services professionnels pour l'inspection des structures (ouvrages d'art)
 - 7.3 Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception pour 27 autobus 40 pieds hybrides livrés en 2018
 - 7.4 Octroi de contrat – services professionnels pour essais comparatifs de pneus

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Adoption de la Politique en matière de violence et de harcèlement sur les lieux de travail
 - 9.2 Octroi de contrat : mandat de chasse de têtes pour postes à la Direction du développement, du marketing et des communications
 - 9.3 Optimisation du processus de paie et confirmation du poste régulier de conseiller en rémunération

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**
 - 11.1

CA-2017-084

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du
29 juin 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 juin
2017 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-085

Transaction sur des contrats « SWAP » portant sur la couverture du risque pour le carburant diesel

ATTENDU QUE le prix du baril de pétrole brut est négocié sur le marché mondial et qu'il fluctue énormément, il est recommandé que la Société de transport de l'Outaouais se protège contre l'incertitude du marché en transigeant des produits financiers de type « SWAP » qui atténuent ces variations de prix pendant une période qu'elle détermine;

ATTENDU QUE lorsque l'opportunité se présente de transiger ces produits sur le marché, le Conseil d'administration, après recommandation du Comité de gestion, établit les paramètres de la transaction à intervenir;

ATTENDU QUE ces transactions financières de type « SWAP » sont basées sur la matière première la plus comparable au marché du diesel, soit l'huile à chauffage numéro deux « heating oil » ou l'indice WTI « West Texas Intermediate »;

ATTENDU QUE, puisque le marché de référence se transige à New York, la Société négociera sa transaction en devises canadiennes et transigera par le fait même sa monnaie pour la période visée;

ATTENDU QUE la Société transige ledit contrat avec les banques suivantes : Banque Nationale du Canada (BNC), Banque Royale du Canada (RBC) et Banque Canadienne de Commerce (CIBC);

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration autorise l'établissement des stratégies de couverture de risque pour l'approvisionnement en carburant « heating oil » ou avec l'indice « WTI » de la Société de transport de l'Outaouais à l'aide de conventions d'échange de prix « SWAP », pour une quantité n'excédant pas la consommation annuelle prévue de carburant pour les autobus, sans excéder des termes de quatre (4) ans;

QUE le Conseil d'administration autorise et mandate le Comité de gestion à conclure avec l'institution financière ayant présenté la proposition la plus avantageuse, une ou plusieurs transactions en regard de ces stratégies de couverture et pour ce faire, autorise le secrétaire corporatif de la Société à signer l'accord-cadre de l'ISDA « International Swap Dealers Association »;

QUE le Conseil d'administration autorise et mandate le secrétaire corporatif de la Société de transport de l'Outaouais à conclure et signer, si requis, pour et au nom de la Société de transport de l'Outaouais l'ensemble des conventions, effets et autres documents afférents ainsi qu'à prendre toutes les mesures jugées nécessaires à ce chapitre.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-086

Règlement d'emprunt numéro 149 autorisant un emprunt de 2 565 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de systèmes de transport intelligents

ATTENDU QU'en vertu du Programme triennal d'immobilisations de la Société, celle-ci prévoit faire l'acquisition et l'installation de compteurs électroniques de passagers sur l'ensemble du parc autobus;

ATTENDU QUE ce projet évalué à 1,2 M\$ fait partie des projets admissibles au Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC);

ATTENDU QU'en vertu du Programme triennal d'immobilisations de la Société, celle-ci prévoit faire l'acquisition et l'installation de panneaux à messages variables (PMV) afin d'offrir des solutions d'information répondant aux attentes et aux besoins des usagers;

ATTENDU QUE ce projet évalué à 3,2 M\$ fait partie des projets admissibles au Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC);

ATTENDU QUE la Société prévoit équiper plusieurs axes de transport en commun de mesures prioritaires aux feux de circulation afin de diminuer les temps de parcours des autobus et des usagers sur ces axes;

ATTENDU QUE ce projet évalué à 730 000 \$ fait partie des projets admissibles au Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC);

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC), le partage des coûts se fait de la façon suivante : 50 % au gouvernement fédéral, 40 % au gouvernement provincial et 10 % à l'organisme de transport en commun;

ATTENDU QUE la subvention de 50 % du gouvernement fédéral sera versée au comptant et que la subvention de 40 % du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sera versée sur base du service de la dette;

ATTENDU QUE le solde de 10 % payable par la Société sera également financé à long terme;

ATTENDU QUE la somme de ces trois (3) projets totalise 5 130 000 \$ et que la part du MTMDET et celle de la Société représentent 2 565 000 \$;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration approuve le Règlement d'emprunt numéro 149 pour l'acquisition et l'installation de systèmes de transport intelligents ainsi qu'un emprunt de 2 565 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 149 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-087

Règlement d'emprunt numéro 150 autorisant un emprunt de 2 379 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation d'un système de maintenance assisté par ordinateur

ATTENDU QUE le système actuel de gestion de la maintenance des véhicules, qui date de la fin des années 1980, ne répond plus aux besoins et n'est pas adapté aux nouvelles technologies;

ATTENDU QUE la Société prévoit faire l'acquisition et l'implantation d'un système de maintenance assisté par ordinateur afin de faciliter la planification, l'ordonnancement et le suivi des activités d'entretien sur les autobus;

ATTENDU QUE ce nouveau système rendra disponible et de façon conviviale, l'information de l'historique de réparations des véhicules aux employés de métier, facilitera le respect de la réglementation de la SAAQ et assurera un meilleur suivi des temps d'intervention;

ATTENDU QUE ce projet évalué à 2 379 000 \$ fait partie des projets admissibles au Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC);

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration approuve le Règlement d'emprunt numéro 150 pour l'acquisition et l'implantation d'un système de maintenance assisté par ordinateur ainsi qu'un emprunt de 2 379 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 150 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-088

Octroi de contrat : fabrication de dalles de béton et préparation de terrains pour abribus

ATTENDU QUE le Plan d'accessibilité au transport en commun pour les personnes handicapées et à mobilité réduite prévoit l'augmentation du nombre d'arrêts munis d'abribus;

ATTENDU QUE ce projet d'acquisition est dûment inscrit au Plan triennal des immobilisations de la Société (PTI) 2016-2018 et au Plan Québécois des infrastructures en transport en commun (PQI) 2013-2018 et est conforme aux modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QU'une subvention égale à 75 % des dépenses admissibles pour l'acquisition, l'installation et le remplacement des abribus peut être accordée par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE les nouveaux sites identifiés pour y installer des abribus nécessitent de la préparation ainsi que la fabrication d'une dalle de béton;

ATTENDU QUE l'appel d'offres SI-2017-108 a été lancé le 28 juillet 2017 afin de procéder à la fabrication de dalles de béton et à la préparation de terrains pour abribus;

ATTENDU QUE les offres des firmes suivantes ont été reçues :

- Pronex Excavation inc.;
- Pavage Gadbois;
- Construction Edelweiss.

ATTENDU QUE la plus basse soumission est celle de Construction Edelweiss, dont le montant est fixé à 91 410,50 \$, taxes incluses, et que celle-ci est conforme;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, à même le fonds d'immobilisation, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2017-118;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE soit octroyé à la firme Construction Edelweiss le mandat consistant en la préparation de terrains et la fabrication de seize (16) dalles de béton pour la somme de 91 410,50 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-089

Octroi de contrat – travaux de soudure et de remplacement de tirefonds sur le pont Noir

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de soudure et de remplacement de tirefonds sur le pont Noir;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offre, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Firme	Montant taxes en sus (\$)
Les constructions Hydrospec inc.	52 100 \$
Construction Larivière ltée	60 000 \$

ATTENDU QUE la firme Les constructions Hydrospec inc. a déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2017-122;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la réalisation de travaux de soudure et de remplacement de tirefonds sur le pont Noir soit octroyé à Les constructions Hydrospec inc., au montant de 59 901,98 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-090

Octroi de contrat - services professionnels pour l'inspection des structures (ouvrages d'art)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en vue d'octroyer un contrat de services professionnels pour l'inspection de ses structures (ponts, viaducs, tunnels, ponceaux, murs, etc.);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, six (6) firmes ont déposé une offre, à savoir :

Firme
Stantec experts-conseils, Gatineau
CIMA+, Gatineau
LDA Services Conseils, Ste-Thérèse
NORDA STELCO Inc., Montréal
WSP Canada inc, Gatineau
SNC Lavalin, Montréal

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et recommande de retenir la soumission ayant obtenu le plus haut pointage final, soit celle de Stantec experts-conseils, qui comporte des honoraires de 293 115,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2017-123;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour services professionnels pour l'inspection des structures (ouvrages d'art) soit octroyé à la firme Stantec experts-conseils au montant de 337 008,97 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-091

Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception pour 27 autobus 40 pieds hybrides – livraison 2018

ATTENDU QUE la Société prévoit recevoir vingt-sept (27) autobus hybrides 40 pieds en 2018;

ATTENDU QUE les boîtes de perception qui équipent les nouveaux autobus doivent être compatibles avec le système de vidange des boîtes de perception actuelles;

ATTENDU QU'il n'existe qu'un seul fournisseur pouvant fournir ce type de boîtes de perception, à savoir, Les Industries Tag Rive-Sud inc.;

ATTENDU QU'une entente de gré à gré a été négociée avec les Industries Tag Rive-Sud inc. pour la fourniture de vingt-sept (27) boîtes de perception pour équiper les vingt-sept (27) autobus qui seront livrés en 2018;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de vingt-sept (27) boîtes de perception pour les autobus 40 pieds hybrides de 2018 se chiffre à 370 408,06 \$ (toutes taxes incluses);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2017-117;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de boîtes de perception pour vingt-sept (27) autobus 40 pieds hybrides pour l'année 2018 soit octroyé à Les Industries Tag Rive-Sud inc., au montant de 370 408,06 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-092

Octroi de contrat – services professionnels pour essais comparatifs de pneus

ATTENDU QUE la Société cherche à retenir les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour réaliser des essais de performance de pneus sur piste;

ATTENDU QUE dans le but d'octroyer ces contrats de services, un appel d'offres a été lancé le 11 août 2017 et que le 24 août, les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES – Lot 1	Prix (sans taxes)	Pointage final	Rang
SMITHERS RAPRA, Ravenna, OH, USA	55 627.35 \$	23,338	1
PMG Technologies, Blainville, Québec	91 250.00 \$	13,594	2

SOUSSIONNAIRES – Lot 2	Prix (sans taxes)	Pointage final	Rang
PMG Technologies, Blainville, Québec	70 500.00 \$	17,569	1
SMITHERS RAPRA, Ravenna, OH, USA	74 000.00 \$	16,763	2

ATTENDU QUE pour le lot 1, la firme Smithers Rapra a déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE pour le lot 2, la firme PMG Technologies a déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE les fonds seront puisés du budget de pneus d'autobus, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2017-124;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de services professionnels pour effectuer des essais comparatifs de pneus (lot 1) soit octroyé à la firme Smithers Rapra, au montant de 63 957,55 \$, taxes incluses.

QUE le contrat de services professionnels pour effectuer des essais comparatifs de pneus (lot 2) soit octroyé à la firme PMG Technologies, au montant de 81 057,38 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-093

Adoption de la Politique en matière de violence et de harcèlement sur les lieux de travail

ATTENDU QUE la Société entend s'acquitter de ses obligations en matière de violence et de harcèlement en milieu de travail ainsi qu'en matière de soutien à ses employés;

ATTENDU QUE la Société a la ferme intention de fournir des lieux de travail exempt de toute forme de violence et de harcèlement;

ATTENDU la recommandation du Comité d'orientation en santé et sécurité au travail, de la Direction des ressources humaines, du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale d'adopter une Politique en matière de violence et de harcèlement sur les lieux de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE la Politique en matière de violence et de harcèlement sur les lieux de travail soit adoptée;

QUE la Direction des ressources humaines soit mandatée afin d'en diffuser les termes auprès de tous les employés de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-094

Octroi de contrat – mandat de chasse de têtes pour deux postes à la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres sur invitation visant à octroyer un mandat de chasse de têtes pour combler le poste de directeur de la DDMC et celui de directeur adjoint au Service de la planification et du développement stratégique;

ATTENDU QUE cinq (5) propositions ont été reçues et analysées par le comité de sélection;

ATTENDU QUE suite à son analyse, le comité de sélection recommande que soit retenue la proposition de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit le Groupe Perspective, au montant de 50 600 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles suite à un virement budgétaire du poste "Imprévu" comme en fait foi le certificat de trésorerie no. 17-125;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE le mandat de chasse tête, en vue de combler le poste de directeur de la DDMC et celui de directeur adjoint au Service de la planification et

du développement stratégique, soit confié au Groupe Perspective pour un montant de 58 177,35\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2017-095

Optimisation du processus de paie et confirmation du poste régulier de conseiller en rémunération

ATTENDU le plan d'action découlant du diagnostic organisationnel et ses recommandations ayant trait à la révision du processus de paie;

ATTENDU le plan d'action 2017-2019 de la Direction générale adjointe relatif à la planification stratégique qui fixe l'objectif d'optimiser le processus de paie et d'en arriver à une réduction de coût de l'ordre de 150 000 \$;

ATTENDU la modification à la structure organisationnelle de la Direction des ressources humaines approuvée au Conseil d'administration du 29 septembre 2016, abolissant le poste de directrice des ressources humaines;

ATTENDU l'abolition du poste à temps partiel d'agente administrative – rémunération, détenu par Madame Adrianna Renaud à compter du 31 août 2017;

ATTENDU la réorganisation des tâches au sein de l'équipe de paie que cette abolition suppose;

ATTENDU QUE l'actuelle conseillère en rémunération et responsable de cette équipe, Madame Valérie Dufour, occupe ce poste temporaire depuis quatre (4) années et la volonté de la Direction des ressources humaines de confirmer Madame Dufour dans ses fonctions de façon permanente;

ATTENDU QUE cette confirmation n'engendre aucune dépense additionnelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE le poste de conseiller en rémunération soit confirmé régulier;

QUE Madame Valérie Dufour soit confirmée permanente au poste de conseiller en rémunération à compter du 31 août 2017;

QUE soit modifié en conséquence l'organigramme de la Direction des ressources humaines et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Carpentier,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 31 août 2017**

PROJET